



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 19 MAI 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Carole DUBOIS

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Pierre GEORGET, Mme Zohra OUAGUEF, M. Alexandre MALFAIT, M. René HOCQ.

Absent(s) : Mme Blandine DRAIN, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE ET FAMILLE

(N°2025-153)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.112-1 et suivants, L.115-1 et suivants, L.121-1 et suivants et L.221-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-279 du Conseil départemental en date du 19/06/2023 « Bien grandir dans le Pas-de-Calais : schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2024-204 de la Commission Permanente en date du 27/05/2024 « Actions dans le cadre de la politique enfance et famille » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 05/05/2025 ;

Madame Blandine DRAIN, intéressée à l'affaire et excusée, n'a pas donné de délégation de vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer, à la commune de Méricourt, une participation financière d'un montant de 2 500,00 euros, pour la réalisation du projet « Vacances collectives en familles », au titre de l'année 2025, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer, au Centre socioculturel intercommunal Hucqueliers et environs, une participation financière d'un montant total de 7 000 euros, soit 2 500 euros pour la réalisation du projet « Môm'ents famille », 1 500 euros pour la réalisation du projet « Parents rela'x » et 3 000 euros pour la réalisation du projet « Collectif familles », au titre de l'année 2025, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 3 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires repris aux articles 1 et 2 de la présente délibération, les conventions correspondantes, selon les modalités et conditions présentées au rapport et en annexe 1 joints à la présente délibération, et dans les termes du modèle type adopté lors de la Commission Permanente du 27 mai 2024.

Article 4 :

Les dépenses versées en application des articles 1 et 2 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C02-421K03	6568//934213	Actions partenariales Enfance Famille	190 000,00	9 500,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 42 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 19 mai 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Annexe 1

au rapport « Actions dans le cadre de la politique enfance et famille »

dans le cadre de la 2^{ème} commission – Solidarités Humaines

du lundi 5 mai 2025

4 projets sont proposés :

Territoire de Lens-Hénin

- Projet « Vacances collectives en familles » porté par la commune de Méricourt et piloté par le centre social d'éducation populaire

Territoire du Montreuillois-Ternois

- Projets portés par le Centre Socioculturel Intercommunal (CSCI) Hucqueliers et environs :
 - « Môm'ents famille »
 - « Parents rela'x »
 - « Collectif familles »

1. Projet « Vacances collectives en familles » porté par la commune de Méricourt et piloté par le centre social d'éducation populaire

Bilan de l'action 2024

Le projet 2024 a reçu une participation départementale d'un montant de 2 000 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

Le séjour s'est déroulé à Brugnac, dans le département du Lot-et-Garonne, du 13 au 20 juillet 2024 et a concerné 8 familles soit 35 personnes.

Ce projet a permis aux familles de se retrouver autour de moments conviviaux et de resserrer les liens parents-enfants.

La commune propose la reconduction de ce projet.

Présentation de l'action 2025

Le projet est travaillé en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Pas-de-Calais, le Centre Communal d'Action Sociale, Vacances Ouvertes et la Maison du Département Solidarité (MDS).

Les attentes sont de :

- valoriser et accompagner la fonction parentale en renforçant notamment le lien parent-enfant ;
- développer l'autonomie.

Le séjour concernera une quinzaine de familles qui participent au collectif familles et sera limité à 50 personnes. Il se déroulera du 13 au 20 juillet 2025, au Domaine des Granges à Ternant en Charente Maritime.

Les familles participeront activement à l'organisation du séjour, en participant à deux réunions mensuelles pour sa préparation, en menant des actions d'autofinancement, et en contribuant à l'évaluation avec les partenaires.

Elles bénéficieront de l'accompagnement de la référente familles tout au long du projet.

Demande de participation financière au titre de l'année 2025

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 24 000 euros.

Ce projet mobilise financièrement la commune de Méricourt (8 500 euros), la CAF (5 000 euros), les Chèques-Vacances (ANCV) (3 000 euros), les actions d'autofinancement (3 000 euros) et les usagers (2 000 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 2 500 euros.

Le montant forfaitaire établi au titre des projets « vacances familles » fixé à hauteur de 83 euros par personne est respecté.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 500 euros.

2. Projets portés par le Centre Socioculturel Intercommunal (CSCI) Hucqueliers et environs

Les 3 projets sont travaillés avec l'ensemble des acteurs du territoire : Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois, CAF, Mutualité Sociale Agricole, relais petite enfance, réseau Parentalité 62, MDS.

Les objectifs sont de :

- permettre aux parents de passer un temps privilégié avec leurs enfants en dehors du quotidien ;
- favoriser les échanges de pratiques au sein du couple parental ;
- permettre aux familles de sortir de l'isolement.

Le projet s'adressera aux familles habitant sur le territoire de compétence du CSCI.

Les actions se dérouleront principalement au CSCI, sur toute l'année 2025.

2.1 Projet « Môm'ents famille »

Bilan de l'action 2024

Le Département en 2024 a accompagné ce projet à hauteur de 2 500 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

95 séances ont été organisées : bien-être et santé, cirque, expression corporelle, jeux libres, massages bébé, peinture, motricité, éveil des sens... et ont touché 75 familles.

Les activités ont renforcé les compétences parentales, ont contribué au bien-être des parents et ont créé du lien social. Elles ont contribué également au développement de l'enfant, à son épanouissement et ont favorisé ses relations aux autres.

Le CSCI propose la poursuite de cette action pour l'année 2025.

Présentation de l'action 2025

Des ateliers enfants-parents 0-3 ans et 3 ans et plus, reposant sur différents supports seront proposés : activités manuelles (poterie, peinture), sportives (motricité, sport en famille), créatives, détente et bien-être (atelier cuisine, socio esthétique) ...

Les activités seront encadrées par un intervenant et le référent familles. La puéricultrice de Protection Maternelle et Infantile sera présente pour les activités destinées aux moins de trois ans. Ces professionnels favoriseront les échanges autour de la parentalité pendant l'activité.

Durant les ateliers, les familles seront amenées à réaliser des objets qu'ils pourront ramener à la maison, permettant ainsi de poursuivre les échanges en famille.

A la demande des parents, une sortie ou un atelier pourra être programmé durant les vacances d'hiver, de printemps, d'automne et d'été et permettra de réunir les ateliers enfants-parents 0/3 ans avec les 3 ans et plus.

Au cours de l'année, 95 séances seront organisées, comprenant 60 ateliers pour les parents et enfants de 0 à 3 ans et 35 ateliers pour les parents et enfants de 3 ans et plus.

Demande de participation financière au titre de l'année 2025

Le coût prévisionnel de l'action est de 20 050 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (17 067 euros) et l'intercommunalité (483 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 2 500 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 500 euros.

2.2 Projet « Parents rela'x »

Bilan de l'action 2024

Le Département a accompagné financièrement ce projet à hauteur de 1 500 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille au titre de l'année 2024.

24 ateliers ont été mis en place, impliquant 20 familles et 36 enfants différents (bien-être et santé, art thérapie, relaxation, socio esthétique, temps d'échanges autour de thématiques petite enfance choisies par les parents, activités manuelles, marche douce...)

Ces ateliers ont favorisé les rencontres et les échanges autour de problématiques communes. Les activités parallèles proposées aux enfants en lien avec l'atelier du parent ont contribué aux échanges intrafamiliaux.

Le CSCI propose la poursuite de cette action pour l'année 2025.

Présentation de l'action 2025

L'action consiste en la mise en place de différents supports d'ateliers à destination des parents :

- temps d'échanges entre parents autour de la thématique parentalité (alimentation du tout-petit, le sommeil...);
- ateliers autour de supports bien-être : art thérapie, manuels, relaxation, ...

Une activité en parallèle est proposée pour les enfants en lien avec les thématiques abordées par les parents, encadrées par des animateurs du CSCI.

24 ateliers seront proposés sur l'année 2025, animés par des intervenants spécialisés dans divers domaines (art-thérapeute, naturopathe, ergothérapeute, psychologue, couturière, etc.) avec l'appui du référent familles.

Demande de participation financière au titre de l'année 2025

Le coût prévisionnel de l'action est de 6 613,20 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (4 563,20 euros) et l'intercommunalité (550 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 1 500 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 1 500 euros.

2.3 Projet « Collectif familles »

Bilan de l'action 2024

En 2024, le Département a accompagné ce projet à hauteur de 3 000 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

Le collectif familles est constitué de 14 familles qui s'engagent tout au long de l'année. Il est possible aux familles d'intégrer le collectif à tout moment.

Les familles ont organisé 5 temps de réflexion et d'échanges, 2 temps festifs (Carnaval et Noël), 6 actions d'autofinancement, 9 sorties (parc de St Omer, randonnée avec des ânes, Laby parc aquatique...) et 1 sortie détente pour les membres participant aux actions d'autofinancement.

51 familles ont pris part à l'action.

Cette action a favorisé l'entraide et le soutien entre les familles. Au travers des différents projets travaillés, les familles ont acquis de nombreuses connaissances tant sur le projet lui-même que sur les outils et les méthodes de travail nécessaires à sa réalisation.

Le CSCI propose la poursuite de cette action pour l'année 2025.

Présentation de l'action 2025

Autour d'un temps convivial, les parents réfléchiront et construiront ensemble les temps en famille à venir. Ils seront accompagnés dans leurs démarches par le référent familles. Le nombre de rencontres estimées est de 4 à 5 durant l'année.

Le collectif familles mettra en place des actions d'autofinancement ainsi que des sorties en famille. Il organisera et/ou participera aux différents temps forts et/ou événements particuliers ayant lieu sur le territoire. Il contribuera également aux évaluations des actions menées.

Les actions mises en place par le collectif pourront avoir lieu au CSCI, sur l'extérieur, en délocalisé.

Une activité parallèle animée par un animateur du CSCI sera mise en place pour les enfants.

Demande de participation financière au titre de l'année 2025

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 5 900 euros.

Ce projet mobilise financièrement l'intercommunalité (2 264 euros) et la CAF (636 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 3 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 3 000 euros.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction de l'Enfance et de la Famille
Service Départemental de la Coordination des Politiques
Enfance et Famille

RAPPORT N°22

Territoire(s): Lens-Hénin, Montreuillois-Ternois

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 19 MAI 2025

ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE ET FAMILLE

Les Maisons du Département Solidarités (MDS) développent des projets d'accompagnement des familles en lien avec leurs partenaires. Ces actions se veulent complémentaires des actions et missions mises en œuvre par le Département dans le champ notamment de la prévention et du soutien à la parentalité.

Ces actions de soutien à la parentalité répondent à l'engagement n°1 du Schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 « Favoriser les interventions précoces pour prévenir les difficultés des familles, des enfants et des jeunes » et s'inscrivent pleinement dans l'ambition n°2 « Aller au-devant des personnes les plus vulnérables » du Pacte des solidarités humaines 2022-2027.

Elles ont pour objectifs de répondre aux défis fixés par celui-ci :

- pour une société qui reconnaît la place de chacun ;
- aux côtés de chacun dans les moments de fragilité ;
- garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement ;
- fédérer pour développer les solidarités.

La délibération de la Commission Permanente du 17 mars 2025 fixe les nouvelles modalités de financement des actions collectives partenariales dans le cadre de la politique Enfance Famille :

- co-financement d'au moins 20% des dépenses éligibles par un tiers partenaire et/ou par le porteur ;
- participation financière départementale maximale de 5 000 euros par projet.

En outre, pour les actions d'accompagnement à la parentalité intégrant des vacances en famille, le montant de la participation financière départementale est fixé à 83 euros par personne dans la limite de 5 000 euros par projet.

Quatre actions sont proposées. L'annexe 1 reprend :

- le bilan de l'action en N-1 le cas échéant ;
- une présentation de l'action proposée en reconduction ou action nouvelle ;

- le montant de la proposition de la participation départementale.

Pour ces projets, un financement auprès du Département dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille et notamment la fiche n°2 « Renforcer les actions de prévention destinées aux enfants et aux familles, en s'adaptant aux thématiques nouvelles » est sollicité à hauteur de 9 500 euros au titre de l'année 2025.

Territoire	Nom du projet	Porteur	Coût global de l'action en euros	Montant alloué en euros
Lens-Hénin	Vacances collectives en familles	Commune de Méricourt	24 000	2 500
Montreuillois-Ternois	Môm'ents famille	Centre socioculturel intercommunal Hucqueliers et environs	20 050	2 500
	Parents rela'x		6 613,20	1 500
	Collectif familles		5 900	3 000

Il est proposé de réserver une suite favorable à ces demandes.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer, à la commune de Méricourt, une participation financière d'un montant de 2 500 euros, pour la réalisation du projet « Vacances collectives en familles », au titre de l'année 2025 ;
- d'attribuer, au Centre socioculturel intercommunal Hucqueliers et environs, une participation financière d'un montant total de 7 000 euros, soit 2 500 euros pour la réalisation du projet « Môm'ents famille » ; 1 500 euros pour la réalisation du projet « Parents rela'x » et 3 000 euros pour la réalisation du projet « Collectif familles », au titre de l'année 2025 ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires susmentionnés, les conventions correspondantes, selon les modalités et conditions présentées au présent rapport et en annexe 1, dans les termes du modèle type adopté lors de la Commission Permanente du 27 mai 2024.

La dépense sera imputée sur le budget départemental, comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C02-421K03	6568/934213	Actions partenariales Enfance Famille	190 000,00	190 000,00	9 500,00	180 500,00

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/05/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY